

# Procédures et règlements

L'ensemble des procédures présentées ci-dessous vise à s'assurer du bon fonctionnement des Rendez-vous du Centre. Merci de respecter ces procédures.



## Inscription aux activités

*Merci de sélectionner attentivement vos activités en fonction de votre capacité à vous y présenter, car cela peut empêcher quelqu'un d'autre de participer. Votre inscription est un engagement envers vous-même, mais aussi envers le CCAVS, l'animateur et les autres participants.*

*Merci de nous aviser lorsque vous ne pouvez pas vous présenter.*

\* Votre paiement confirme votre inscription. Nous ne réservons pas de places.

**\* Avant d'effectuer votre paiement, nous devons vous avoir confirmé votre place.**

### Modes de paiement disponibles :

- Par argent comptant ou par chèque, aux bureaux du CCAVS à St-Polycarpe (12, rue Curé-Cholet) ou à Vaudreuil-Dorion (1255, rue Émile-Bouchard)
- Par chèque, par la poste, envoyé à l'adresse du CCAVS (12, rue Curé-Cholet, St-Polycarpe, J0P 1X0)
- En dernier recours, avec notre autorisation :

Par virement bancaire à l'adresse courriel suivante :

comptabilite@ccavs.ca

**Important! Réponse secrète du virement bancaire : CCAVS (en majuscules)**

## Politique de remboursement

*Toute demande de remboursement doit être adressée au CCAVS au cours de la saison d'activités durant laquelle l'activité se déroule. Aucune annulation ou remboursement rétroactif ne seront accordés.*

### Annulation plus d'une semaine avant l'activité ou la session d'activités :

Aucun frais encouru et remboursement complet

### Annulation moins d'une semaine avant l'activité ou la session d'activités (ou durant la session en cours) :

- Un billet de médecin est nécessaire
- 10\$ de frais administratifs automatiques

### Pour les sessions de cours :

- Remboursement au prorata à partir de la date où nous sommes avisés. Par exemple, s'il reste 3 cours à la session, vous serez remboursés 3 cours, moins 10\$ de frais administratifs.
- Si nous sommes avisés après la fin de la session d'activités ou après l'activité, il n'y a pas de remboursement possible.

Dans le cas **d'annulation de cours ou d'activité pour des raisons hors de notre contrôle (météo ou autres)**, nous nous engageons à reporter le cours ou l'activités et, par conséquent, il n'y aura aucun remboursement, que vous pouviez être présents ou non. Toutefois, s'il n'y a pas de report, vous serez remboursé pour l'activité ou le cours annulé.

À noter que, **pour les activités ponctuelles**, nous vous rembourserons l'activité (moins 10\$ de frais administratifs) si nous réussissons à vous remplacer. Aucun remboursement n'est cependant possible à moins de 48h de l'activité.